

24_20

ARRÊTÉ
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire de Château-Guibert,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment ses articles 136 à 140,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération 2020_29 du Conseil Municipal fixant le nombre d'administrateurs du CCAS à 15 membres, et portant élection de ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la proposition du 15 mai 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée,

Considérant qu'elle appartient au Maire de nommer les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Château-Guibert pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- Mme Patricia BERGER
- Mme Catherine D'ANASTASI – HERROUIN
- Mme Christine MARIONNEAU
- Mme Geneviève NEAU
- Mme Mauricette OLLIVEAU, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée
- Mme Geneviève REGIS
- Mme Irène VOISIN

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Cet arrêté sera notifié à chaque membre intéressé.

Fait à Château-Guibert,

Monsieur Le Maire,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- . Notifié le

Signature de l'agent.

Signé par : Philippe Berger
Date : 26/06/2020
Qualité : Maire de Château-Guibert

le 3/07/2020
OLLIVEAU

24_20

ARRÊTÉ
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire de Château-Guibert,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment ses articles 136 à 140,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération 2020_29 du Conseil Municipal fixant le nombre d'administrateurs du CCAS à 15 membres, et portant élection de ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la proposition du 15 mai 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée,

Considérant qu'elle appartient au Maire de nommer les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Château-Guibert pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- Mme Patricia BERGER
- Mme Catherine D'ANASTASI – HERROUIN
- Mme Christine MARIONNEAU
- Mme Geneviève NEAU
- Mme Mauricette OLLIVEAU, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée
- Mme Geneviève REGIS
- Mme Irène VOISIN

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Cet arrêté sera notifié à chaque membre intéressé.

Fait à Château-Guibert,

Monsieur Le Maire,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- . Notifié le

Signature de l'agent

Signé par : Philippe Berger
Date : 26/06/2020
Qualité : Maire de Château-Guibert

Le 4 juillet 2020.

Voisin

24_20

ARRÊTÉ
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire de Château-Guibert,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment ses articles 136 à 140,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération 2020_29 du Conseil Municipal fixant le nombre d'administrateurs du CCAS à 15 membres, et portant élection de ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la proposition du 15 mai 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée,

Considérant qu'elle appartient au Maire de nommer les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Château-Guibert pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- Mme Patricia BERGER
- Mme Catherine D'ANASTASI – HERROUIN
- Mme Christine MARIONNEAU
- Mme Geneviève NEAU
- Mme Mauricette OLLIVEAU, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée
- Mme Geneviève REGIS
- Mme Irène VOISIN

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Cet arrêté sera notifié à chaque membre intéressé.

Fait à Château-Guibert,

Monsieur Le Maire,

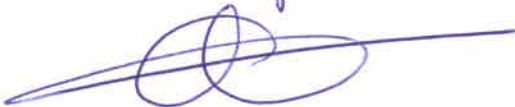
- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

. Notifié le

Signature de l'agent

1 juillet 2020

Signé par : Philippe Berger
Date : 26/06/2020
Qualité : Maire de Château-Guibert



24_20

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire de Château-Guibert,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment ses articles 136 à 140,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération 2020_29 du Conseil Municipal fixant le nombre d'administrateurs du CCAS à 15 membres, et portant élection de ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la proposition du 15 mai 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée,

Considérant qu'elle appartient au Maire de nommer les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Château-Guibert pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- Mme Patricia BERGER
- Mme Catherine D'ANASTASI – HERROUIN
- Mme Christine MARIONNEAU
- Mme Geneviève NEAU
- Mme Mauricette OLLIVEAU, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée
- Mme Geneviève REGIS
- Mme Irène VOISIN

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Cet arrêté sera notifié à chaque membre intéressé.

Fait à Château-Guibert,

le 5/07/2020

Monsieur Le Maire,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- . Notifié le

Signature de l'agent

Signé par : Philippe Berger
Date : 26/06/2020
Qualité : Maire de Château-Guibert

Berger

24_20

ARRÊTÉ
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire de Château-Guibert,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment ses articles 136 à 140,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération 2020_29 du Conseil Municipal fixant le nombre d'administrateurs du CCAS à 15 membres, et portant élection de ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la proposition du 15 mai 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée,

Considérant qu'elle appartient au Maire de nommer les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Château-Guibert pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- Mme Patricia BERGER
- Mme Catherine D'ANASTASI – HERROUIN
- Mme Christine MARIONNEAU
- Mme Geneviève NEAU
- Mme Mauricette OLLIVEAU, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée
- Mme Geneviève REGIS
- Mme Irène VOISIN

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Cet arrêté sera notifié à chaque membre intéressé.

Fait à Château-Guibert, le 3 Juillet 2020

Monsieur Le Maire,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- . Notifié le

Signature de l'agent

le 3 Juillet 2020



Signé par : Philippe Berger
Date : 26/06/2020
Qualité : Maire de Château-Guibert



24_20

ARRÊTÉ
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire de Château-Guibert,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment ses articles 136 à 140,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération 2020_29 du Conseil Municipal fixant le nombre d'administrateurs du CCAS à 15 membres, et portant élection de ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la proposition du 15 mai 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée,

Considérant qu'elle appartient au Maire de nommer les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Château-Guibert pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- Mme Patricia BERGER
- Mme Catherine D'ANASTASI – HERROUIN
- Mme Christine MARIONNEAU
- Mme Geneviève NEAU
- Mme Mauricette OLLIVEAU, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée
- Mme Geneviève REGIS
- Mme Irène VOISIN

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Cet arrêté sera notifié à chaque membre intéressé.

Fait à Château-Guibert,


Monsieur Le Maire,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

. Notifié le

Signature de l'agent

Signé par : Philippe Berger
Date : 26/06/2020
Qualité : Maire de Château-Guibert

9 juillet 2020


24_20

ARRÊTÉ
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire de Château-Guibert,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment ses articles 136 à 140,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération 2020_29 du Conseil Municipal fixant le nombre d'administrateurs du CCAS à 15 membres, et portant élection de ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la proposition du 15 mai 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée,

Considérant qu'elle appartient au Maire de nommer les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Château-Guibert pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- Mme Patricia BERGER
- Mme Catherine D'ANASTASI – HERROUIN
- Mme Christine MARIONNEAU
- Mme Geneviève NEAU
- Mme Mauricette OLLIVEAU, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de Vendée
- Mme Geneviève REGIS
- Mme Irène VOISIN

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Cet arrêté sera notifié à chaque membre intéressé.

Fait à Château-Guibert,

Monsieur Le Maire,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

. Notifié le

Signature de l'agent

01 JUL. 2020

Signé par : Philippe Berger
Date : 26/06/2020
Qualité : Maire de Château-Guibert

